

Vivre chez soi après 65 ans - Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dossier de l'Observatoire de la Santé et du Social,
en collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination Sociales asbl
Septembre 2007

« Vivre chez soi, après 65 ans ... »

Six Ministres bruxellois financent un atlas pour mieux adapter l'offre de services à la demande des personnes âgées

Ce vendredi 28 septembre, les équipes de l'Observatoire de la Santé et du Social et du Centre de Documentation et de Coordination Sociales présentent au public un nouveau dossier intitulé «Vivre Chez soi après 65 ans – Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles ».

Cette recherche, dont l'objectif est de mieux faire correspondre l'offre et l'utilisation de services aux demandes des personnes âgées, a pu être menée grâce au concours de la Commission communautaire commune (CCC), de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), toutes trois compétentes en matière de santé et d'aide aux personnes à Bruxelles-Capitale.

L'Atlas « Vivre chez soi après 65 ans » a d'ailleurs reçu le soutien financier de **six ministres bruxellois** : **Evelyne Huytebroeck** et **Pascal Smet** (pour l'aide aux personnes CCC), **Benoît Cerexhe** et **Guy Vanhengel** (pour la santé CCC et la santé COCOF pour B. Cerexhe), **Emir Kir** (pour les affaires sociales COCOF) et **Brigitte Grouwels** (aide aux personnes et santé VGC). Six ministres dont la priorité politique, en ces matières, est de donner la possibilité aux personnes de plus de 65 ans de vivre le plus longtemps chez elles. Les personnes du troisième âge sont en effet, très désireuses de gérer leur vie au quotidien et de faire les choix personnels qui s'imposent.

Fruit de trois années de recherche, **cet Atlas vise à mesurer l'adéquation de l'offre et de l'utilisation des services existants, en Région bruxelloise, avec les besoins et les demandes des personnes âgées**. L'analyse de plusieurs sources de données permet de présenter un aperçu de ces différents aspects.

L'atlas est composé de parties très différentes mais tout à fait complémentaires.

1. Quelle est la situation sociale et de santé de la population âgée bruxelloise?

Quoique la Région bruxelloise ait une structure d'âge plus jeune que les deux autres régions, elle compte environ **184 000 personnes de plus de 60 ans vivant à domicile**. Ces dernières années, le nombre de Bruxellois de plus de 65 ans a tendance à diminuer mais on enregistre, proportionnellement **un plus grand nombre de personnes très âgées (85 ans et plus)**, un groupe d'âge dont on sait qu'il requiert davantage d'aide et de soins.

Aujourd'hui, la plupart des personnes âgées sont en bonne santé et sont peu limitées dans leurs activités quotidiennes. Autre constat: **les Bruxellois âgés**, de manière générale, **semblent en meilleure posture que la moyenne des Belges**, à la fois en ce qui concerne leur niveau d'instruction, l'état de leur santé ou leur situation socio-économique.

Mais cette situation socio-sanitaire privilégiée pourrait changer pour les groupes d'âges qui rejoindront celui des plus de 65 ans, dans 5 ans. Le groupe "entrant" des personnes âgées (60 à 64 ans) se trouve, au contraire, souvent dans une situation moins favorable que la moyenne belge.

En Région bruxelloise, la pension moyenne est de 1 140 € brut par mois. Cette moyenne masque bien entendu de grandes différences entre les pensions les plus faibles et les plus élevées et ne donne aucune information sur le patrimoine épargné.

Accéder à la retraite va souvent de pair avec une réduction des revenus sur lesquels pèseront d'autant plus le coût du logement et la part des soins de santé. Les personnes âgées isolées qui ne sont pas propriétaires de leurs logement sont, sur ce point, particulièrement vulnérables.

La cartographie met, en outre, en exergue, l'existence d'une **grande dualité au sein de la population âgée**. La situation socio-économique des personnes âgées résidant dans le centre et dans l'ouest de la région est plutôt précaire, alors que la plupart des quartiers du quadrans sud-est hébergent surtout une population âgée aisée. Dans l'ouest de la Région, la concentration des personnes âgées est la plus élevée et leur situation socio-économique est inférieure à la moyenne régionale.

Il faut noter, enfin, qu'actuellement, la très grande majorité des Bruxellois âgés issus de l'immigration demeurent en Région bruxelloise.

2. Un large éventail de services offerts aux Bruxellois âgés vivant à domicile

La partie centrale de l'atlas fait l'inventaire de l'offre de services sociaux et de santé (année 2006) qui permettent le maintien des personnes âgées à domicile. L'offre a été calculée sur la base de 24 besoins potentiels des personnes âgées, plutôt qu'en fonction des catégories de services établies par les autorités publiques subsidiaires. Ceci permet d'obtenir un aperçu de toutes les réponses possibles, quelle que soit l'autorité publique (CCC, COCOF, VGC, Communautés française ou flamande, commune, CPAS, ...) ou l'institution privée qui finance le service offert.

Les services analysés couvrent les besoins relationnels et sociaux, les besoins en soins médicaux et paramédicaux, le soutien aux activités quotidiennes, les besoins d'accueil hors domicile, et les acteurs qui proposent un soutien aux aidants proches.

L'offre est organisée par 404 acteurs très divers: mutualités, lokale dienstencentra, services sociaux des communes ou CPAS, associations de quartier, associations socio-culturelles, ALE, paroisses, maisons médicales, ...

Pour tous les besoins étudiés, on trouve dans chaque commune de la Région bruxelloise au moins un acteur pouvant apporter une aide, à l'exception de l'accueil de nuit. 53 % des acteurs sont bilingues, 34 % uniquement francophones et 13 % uniquement néerlandophones.

3. L'offre est-elle adaptée aux besoins et à la demande?

Des informations issues de l'Enquête nationale de santé permettent de répondre partiellement à cette question et de confirmer l'évaluation des acteurs de terrain.

L'insatisfaction quant aux contacts sociaux augmente avec l'âge. De nombreux besoins ne sont pas rencontrés. Les obstacles sont multiples: manque d'information, problèmes de mobilité, obstacles financiers. L'environnement physique est également important: l'aménagement adapté du logement et du quartier, les conditions de logement, les transports publics, l'offre commerciale de proximité, les trottoirs, etc.

Au cours du vieillissement, **le besoin d'un accompagnement médical personnalisé qui tienne compte des conditions de vie s'accroît**, qu'il soit préventif ou curatif. L'aide de tiers peut s'avérer nécessaire. Interviennent alors non seulement les services d'aide et de soins à domicile mais également les aidants informels.

Tous les acteurs ne sont pas accessibles à l'ensemble de la population âgée. Souvent l'offre est limitée aux habitants d'une commune, aux membres d'une mutualité, aux personnes avec de faibles revenus, etc... L'aide et les soins à domicile peuvent amputer largement le budget des personnes âgées.

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, il est important de **développer des stratégies préventives sur les milieux de vie** afin d'anticiper et d'accompagner au mieux les limitations qui se développeront au cours du processus de vieillissement.

4. Les défis pour l'avenir ?

Au cours des 15 prochaines années, le nombre de Bruxellois âgés n'augmentera pas ou très peu. Entre-temps, l'offre devra s'adapter aux modifications progressives de la composition socio-démographique de la population âgée. La situation socio-économique des Bruxellois âgés va en effet se dégrader et le nombre de personnes âgées issues de l'immigration va augmenter. La pression du vieillissement dans la périphérie extérieure de Bruxelles influencera également la demande de services en Région bruxelloise.

Malgré une offre importante, variée et géographiquement bien distribuée, certains besoins sont encore insuffisamment rencontrés. Pour certains besoins, il est important de réduire les obstacles à l'accessibilité des services (obstacles linguistiques, financiers, tracés administratifs) et de manière générale, il faut améliorer la coordination entre les services et la liberté de choix des personnes âgées.

Pour plus d'informations ...

Observatoire de la Santé et du Social, Myriam De Spiegelaere, 02/552.01.45, mdespiegelaere@ccc.irisnet.be ou Annette Perdaens, 02/551.01.50, aperdaens@ccc.irisnet.be.

Centre de Documentation et de Coordination Sociale asbl (CDCS-CMDC), Corinne Malchair, 02/511 08 00, cmalchair@cdcs.irisnet.be.

Pour commander le dossier : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Nahima Aouassar, 02/552.01.89, naouassar@ccc.irisnet.be)

ou le télécharger : www.observatbru.be